



Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2019

Modification simplifiée n°1 approuvée en date du 20 octobre 2021

Modification de droit commun n°1 approuvée en date du 15 juin 2026

6. Plan de zonage



Légende

- Corridor alluvial
- Corridor alluvial multitrame
- Corridor de la sous-trame arborée à restaurer
- Alignement d'arbres (L151-23)
- Lisière de 50 m des massifs boisés et forestiers de plus de 100 ha hors site urbain constitué
- Limite de zone
- Emplacement réservé (L.151-41)
- Ensemble de constructions à protéger (L.151-19)
- Espace boisé classé (L.113-1)
- plantations et espaces verts identifiés (L.151-23)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (151-6)
- Patrimoine bâti (L.151-19)
- Secteur de hauteur spécifique
- Terrain inconstructible à protéger (L.151-23)
- Zone humide ou présumée humide (L.151-23)
- Arbre à protéger (L151-23)
- Limite de report de la zone inondable - PPRI de la Seine
- Reservoir de biodiversité
- PPRT zone bleu clair
- PPRT zone bleu foncé
- PPRT zone rouge clair
- Chemin de halage

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L151-41 2° et 3° du Code de l'Urbanisme.

Numéro	Bénéficiaire	Objet	Surface
1	Commune	Aménagement d'espaces naturels en bords de Seine	16 556 m²
2	Commune	Extension du groupe scolaire Jean Jaurès	700 m²
3	Commune	Aménagement d'une liaison douce	11 174 m²
4	Commune	Aménagement d'un carrefour	380 m²
5	Commune	Aménagement d'un accès public	161 m²

1 000 500 0 1 000 Mètres